

Formulaire

de recours contre l'enregistrement dans le registre des immeubles inoccupés

De quoi s'agit-il? Ce formulaire vous permet d'introduire un recours contre la décision d'enregistrement de votre logement/bâtiment dans le registre des immeubles inoccupés. Le recours est signifié par envoi sécurisé (numérique) ou par remise contre récépissé.

Nom	
Prénom	
Adresse	
Numéro de téléphone	
E-mail	
Qualité	Plein propriétaire – usufruitier – représentant (joindre la preuve)
Données du logement	
Numéro de l'acte administratif	
Adresse	
Motivation du recours contre	n l'annagietromant dans la ragietra des immaubles
Motivation du recours contro inoccupés Joignez les preuves requises e	e l'enregistrement dans le registre des immeubles en annexe.
inoccupés	

Nombre d'annexes		
Date		
Signature		

A envoyer à

Guichet Logement, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins Avenue Dr. H. Follet 28 1780 Wemmel logement@wemmel.be

La commune de Wemmel (avenue Dr. H Follet 28, 1780 Wemmel), en sa qualité de responsable du traitement, traite vos données à caractère personnel à des fins de gestion interne, à savoir pour un traitement efficace de votre déclaration, demande, notification ou plainte, et pour l'établissement de statistiques anonymes. S'il apparaît que c'est nécessaire pour leur traitement, certaines données pourront être communiquées à des tiers. Vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel et le cas échéant d'en demander la rectification. Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires auprès de l'administration communale de Wemmel.